

AVIS DE PUBLICITE - AUSSOH-CONV-OCCDP-01004

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

UNITE DE PRODUCTION ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE D'AUSSOIS

COMMUNE D'AVRIEUX

Convention d'occupation du domaine public hydroélectrique relative au pâturage

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci- dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée cidessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	15/07/2025
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois calendaire activités économique
Date limite de réception propositions	14/08/2025
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune: Avrieux Références cadastrales: A 2349-2347-3294 ET C 1072-1001- 660
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Les zones de pâturage doivent permettre la libre circulation sur les passages d'usages : sentiers, pistes L'exploitation de ces parcelles ne doit pas nuire au fonctionnement de l'aménagement et de ces équipes. En période de chantiers, certaines de ces parcelles pourront être utilisées : zone de parking, installation de base vie
Activité sollicitée par le demandeur	Pâturage de Brebis
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : 5 ans éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute d'Aussois soit le 31/12/2031.
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2122-1-4 du CG3P Frais de dossier Taxes, impôts et frais liés à l'occupation



Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature COT AUSSOIS
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux